



CONDITIONS GENERALES DE CAPSTOCK LTD

RECONNAISSANCE DES RISQUES

Le Client reconnaît que les opérations de négociation et d'investissement réalisées avec ou sans effet de levier :

Présentent un caractère hautement spéculatif.

Sont susceptibles de comporter un très haut degré de risque.

Ne conviennent qu'à des personnes qui sont en mesure d'assumer un risque de perte supérieur au montant de leur dépôt de garantie, s'agissant en particulier des Opérations sur Marge.

Le Client reconnaît et prend acte de ce qui suit:

Du fait de la faiblesse des marges normalement exigées sur les Opérations sur Marge, les variations de cours des actifs sous-jacents sont susceptibles d'entraîner des pertes importantes, celles-ci pouvant être substantiellement supérieures au montant de l'investissement du Client et de son dépôt de garantie.

Lorsque le Client donne à CAPSTOCK LTD instruction de conclure une quelconque transaction, tout bénéfice ou toute perte résultant de la fluctuation de la valeur de l'actif ou de l'actif sous-jacent sera intégralement supporté par le Client.

Le Client comprend et est en mesure d'assumer financièrement le risque inhérent à des opérations spéculatives.

le Client s'interdira de tenir CAPSTOCK LTD pour responsable des pertes que lui-même viendrait à subir en invoquant le fait que son Compte est tenu par CAPSTOCK LTD et/ou qu'il a suivi les recommandations ou suggestions de cette dernière, ou celles de ses employés, associés ou représentants (sauf cas de dol ou faute grave de la part de CAPSTOCK LTD).

Le client est informé du fait que, sauf accord spécifique contraire, CAPSTOCK LTD ne procède à aucune surveillance, sur une base individuelle ou manuelle, des transactions conclues par le Client. Aussi, CAPSTOCK LTD ne saurait être tenue responsable par le Client des conséquences des transactions et, en particulier, de l'évolution des positions du Client qui s'avérerait différente de ce que le Client avait présumé ou qui serait désavantageuse par rapport à ce que le Client envisageait.

Le client accepte qu'aucune garantie de profit, ni aucune exemption de pertes, ne puisse être donnée dans le cadre des transactions réalisées en vertu des présentes Conditions Générales.

Le Client reconnaît n'avoir reçu aucune garantie de cette nature de la part de CAPSTOCK LTD, ni d'aucun de ses associés ou représentants, ni d'aucun Courtier Introduteur, ni d'aucune autre entité avec laquelle ou au travers de laquelle le Client disposerait d'un Compte auprès de CAPSTOCK LTD.

SERVICES ET RESPONSABILITE DE CAPSTOCK LTD



Sous réserve que le Client remplisse les obligations mises à sa charge conformément aux présentes Conditions Générales, CAPSTOCK LTD pourra conclure avec celui-ci Contrats et réaliser des transactions portant sur les produits et instruments financiers suivants :

Les contrats à terme (type« future ») et CFD sur marchandises, actions et autres titres, taux d'intérêt, indices, devises, et matériaux précieux et produits de base.

Les opérations au comptant ou à terme (de type « forward ») sur métaux, devises (y compris les opérations de change scriptural au comptant avec effet de levier) et dérivés de gré à gré.

Les titres financiers, en ce compris notamment, actions et obligations et autres titres de créances, y compris les obligations d'Etat et du secteur public.

Les options et warrants en vue de l'acquisition ou de la vente de l'un quelconque des instruments susmentionnés, y compris les options sur options.

Les parts ou actions d'organismes de placement collectif négociés, soit de gré à gré, soit sur un marché financier.

Et tous autres instruments qui seraient ultérieurement proposés par CAPSTOCK LTD.

Les Services que CAPSTOCK LTD peut fournir au Client peuvent porter sur la conclusion et/ou l'exécution de transactions suivantes:

Les Opérations sur Marge.

Les ventes à découvert (c'est-à-dire des ventes dans lesquelles une partie à un Contrat est tenue de livrer un actif qu'elle ne possède pas).

Les transactions sur des instruments négociés sur des marchés qui ne sont pas reconnus comme des marchés réglementés ou organisés et/ou qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou organisé et/ou qui ne seraient pas aisément réalisables.

Les ordres peuvent être passés par le Client, soit en tant qu'ordres au marché à l'achat ou à la vente le plus rapidement possible au cours disponible offert sur le marché, soit, pour certains produits sélectionnés, en tant qu'ordres à cours limité ou ordres à déclenchement lorsque le cours atteint un niveau prédéfini.

Les ordres à cours limité à l'achat et les ordres à déclenchement à la vente doivent être passés au-dessous du cours de marché applicable au moment où l'ordre est passé.

Les ordres à cours limité de vente et les ordres à déclenchement à l'achat doivent être passés, pour ce qui les concerne, au-dessus du cours de marché applicable au moment où l'ordre est passé. Dès que le cours acheteur pour les ordres à la vente ou le cours vendeur pour les ordres à l'achat est atteint, l'ordre sera exécuté le plus rapidement possible au cours disponible sur le marché. L'exécution des ordres à cours limité et ordres à déclenchement est réalisée conformément à notre Politique de Meilleure Exécution Possible et ne peut garantir une exécution au niveau ou montant spécifié, sauf indication expresse contraire par CAPSTOCK LTD lors de l'exécution de l'ordre en question.

Sauf accord contraire écrit, le Client conclut, à l'égard de CAPSTOCK LTD, les Contrats en qualité de Contractant pour Compte Propre. Si le Client agit en qualité de mandataire ou de Commissionnaire, CAPSTOCK LTD n'est pas tenue d'accepter le mandat, commettant



ou autre donneur d'ordre dudit Client comme Client et pourra, par conséquent, considérer le Client avec lequel elle est en relation comme Contractant pour Compte Propre au titre du Contrat, indépendamment du fait que ce Client ait communiqué à CAPSTOCK LTD l'identité de son mandant ou commettant ou autre donneur d'ordre.

Au cas où CAPSTOCK LTD fournirait à son Client des conseils via son site web par ses prestataires indépendants, des informations ou des recommandations de ces derniers, la responsabilité de CAPSTOCK LTD ne saurait être engagée au regard de la profitabilité de ses conseils, informations ou recommandations.

A cet égard, le Client reconnaît et prend acte de ce qui suit :

Toutes les transactions sur des instruments négociés sur des marchés financiers ainsi qu'un grand nombre de Contrats seront conclus sous réserve de l'application de certaines Règles du Marché.

Les Règles de Marché prévoient généralement des prérogatives ou limitations de responsabilité étendues en faveur des opérateurs ou membres du marché concerné, Contreparties de Marché de CAPSTOCK LTD ou du Client, en cas d'urgence ou dans des situations difficiles.

Si un marché ou une chambre de compensation prend des mesures affectant une transaction ou un Contrat, le Client autorise CAPSTOCK LTD à prendre toute disposition qu'elle considérerait comme souhaitable dans l'intérêt du Client et/ou du sien.

La responsabilité de CAPSTOCK LTD ne pourra être engagée du fait de pertes que le Client viendrait à subir à la suite d'actes ou d'omissions du marché ou d'une chambre de compensation ou de mesures raisonnablement prises par CAPSTOCK LTD, de manière raisonnable, dans l'intérêt des parties, à la suite de ces actes ou omissions.

Lorsqu'une transaction sera effectuée par CAPSTOCK LTD en tant que Commissionnaire pour le compte du Client, ce dernier supportera intégralement le risque afférent au paiement ou à la livraison (selon le cas) par l'autre partie à la transaction.

L'obligation incombant à CAPSTOCK LTD de livrer des instruments au Client ou de reverser à celui-ci ou à toute autre personne agissant pour le compte de ce dernier le produit de la vente d'instruments, sera subordonnée à la réception préalable par CAPSTOCK LTD des instruments concernés ou du produit de la vente (selon le cas) de la part de l'autre partie ou des autres parties à la transaction.

CAPSTOCK LTD pourra, sans préavis, supprimer tout ou partie des facilités de compte offertes par elle au Client et ce, de manière temporaire ou permanente, dans les cas suivants :

- CAPSTOCK LTD considère que le Client pourrait se trouver en possession d'une Information Privilégiée.
- CAPSTOCK LTD considère que les conditions de négociation sont anormales;
- CAPSTOCK LTD ne serait pas en mesure de calculer les cours se rapportant au Contrat considéré, en raison du défaut de disponibilité d'informations pertinentes issue du marché concerné.

CAPSTOCK LTD informera le Client de cette suppression et des raisons de celle-ci, dans la mesure du possible, avant que sa survenance et, au plus tard, immédiatement après sa survenance, sauf à ce que la fourniture d'une telle information soit refusée pour des raisons objectives de sécurité.

CAPSTOCK LTD n'est tenue de fournir aucun conseil ni aucune information ou recommandation de nature personnalisée à ses Clients sur les instruments objet des transactions.

CAPSTOCK LTD ne donnera au Client aucun conseil de nature fiscale en relation avec les



Services qu'elle fournit. Le Client est invité à prendre l'avis de son conseiller financier, expert comptable ou conseil juridique au sujet des conséquences fiscales que pourraient avoir pour lui les Services offerts CAPSTOCK LTD.

Nonobstant toute autre stipulation des présentes Conditions Générales, CAPSTOCK LTD pourra, à l'occasion de la prestation de ses Services, prendre toute mesure qu'elle jugerait nécessaire et raisonnable en vue de se conformer aux Règles de Marché et à toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables.

Le Client pourra donner à CAPSTOCK LTD des instructions verbales ou écrites (y compris des instructions communiquées par Internet ou par courrier électronique, telles que décrites ci-dessous). CAPSTOCK LTD pourra accuser réception de ces instructions oralement ou par écrit, selon le cas.

RAPPORTS ENTRE CAPSTOCK LTD ET LE CLIENT

Les Personnes Habilitées à donner des instructions à CAPSTOCK LTD pour le compte du Client seront celles ayant un reçu un pouvoir écrit de ce dernier dûment communiqué à CAPSTOCK LTD. Pour des raisons pratiques, CAPSTOCK LTD ne pourra recevoir qu'un seul pouvoir écrit de la part du Client. Dans le cas où le Client souhaite révoquer un pouvoir donné à un tiers, modifier l'étendue de ce pouvoir ou donner un pouvoir à une autre personne, il devra le notifier par écrit à CAPSTOCK LTD. CAPSTOCK LTD sera en droit d'agir sur instructions verbales ou écrites de toute personne ainsi habilitée ou qui lui apparaîtrait comme possédant la qualité de Personne Habilitée.

Nonobstant toute stipulation contraire le cas échéant stipulée dans la Convention, les conditions suivantes seront applicables **à tous Contrats exécutés sur Internet** :

Sauf faute lourde de la part de CAPSTOCK LTD, CAPSTOCK LTD ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client du fait de pertes subies ou de frais ou coûts ou de responsabilités encouru(e)s par le Client à la suite d'une défaillance du système, d'une panne ou d'un retard de transmission, ou bien d'une anomalie technique similaire.

CAPSTOCK LTD peut fournir au Client des cours de négociation en temps réel. Il est possible que le cours annoncé par CAPSTOCK LTD ait changé avant la réception par CAPSTOCK LTD de l'ordre du Client, en raison des délais de transmission entre le Client et CAPSTOCK. Si l'exécution automatique de l'ordre est proposée au Client, CAPSTOCK LTD sera en droit de modifier le cours auquel l'ordre du Client est exécuté en fonction de la valeur de marché au moment de la réception de l'ordre du Client.

la Plateforme de Négociation peut être disponible sous différentes versions qui peuvent varier selon différents aspects, notamment, mais de manière non limitative, eu égard au niveau de sécurité appliqué, aux produits et services disponibles, etc. CAPSTOCK LTD ne sera responsable vis-à-vis du Client d'aucun coût, d'aucune perte, dépense, ou obligation subis ou encourus par le Client en raison de l'utilisation par ce dernier d'une version différente de la version standard de la Plateforme de Négociation modifiée par l'installation de l'ensemble des mises à jour disponibles.

Le Client sera responsable de tous les ordres et de l'exactitude de tous les renseignements transmis par Internet à l'aide de ses nom et/ou mot de passe ou de tout autre moyen d'identification personnelle utilisés pour identifier le Client.

Il incombera au Client de tenir secrets ses mots de passe et de s'assurer que des tiers n'aient pas accès ou n'obtiennent pas d'accès à la plateforme de négociation du Client.



Si la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel, le Client sera responsable vis-à-vis de CAPSTOCK LTD des Contrats exécutés à l'aide de ses mots de passe, même si l'usage de ceux-ci n'a pas été autorisé ou serait illégitime ou frauduleux.

Nonobstant le fait que la Plateforme de Négociation ait pu confirmer qu'un Contrat a été exécuté aussitôt les instructions du Client transmises via la Plateforme de Négociation, seule la Confirmation de Transaction transmise par CAPSTOCK LTD ou mise à disposition du Client sur la Plateforme de Négociation a valeur de confirmation par CAPSTOCK LTD de la conclusion d'un Contrat.

Toute instruction transmise par le Client via la Plateforme de Négociation ou par courrier électronique ne sera réputée reçue et ne constituera alors une instruction valable et/ ou un Contrat ferme entre CAPSTOCK LTD et le Client que lorsque ladite instruction aura été enregistrée comme exécutée par CAPSTOCK LTD et confirmée par elle au Client au moyen de la Confirmation de Transaction et/ou du Relevé de Compte, la simple transmission d'une instruction par le Client ne valant pas Contrat ferme entre CAPSTOCK LTD et le Client.

Le Client sera tenu de communiquer sans délai à CAPSTOCK LTD toute instruction dont cette dernière aurait besoin. A défaut, CAPSTOCK LTD pourra, ce à quoi le Client consent expressément, prendre, aux frais du Client, toutes mesures qu'elle jugerait nécessaires ou souhaitables en vue d'assurer la protection de ses propres intérêts ou celle des intérêts de son Client. La présente stipulation sera également applicable dans des cas où CAPSTOCK LTD ne serait pas en mesure de prendre contact avec le Client, ce à quoi le Client consent expressément.

Si le Client n'avise pas CAPSTOCK LTD de son intention d'exercer une option ou de conclure un autre Contrat qui requerrait la communication d'instructions de la part Client au moment stipulé par CAPSTOCK LTD, cette dernière pourra considérer que le Client a renoncé à l'option ou au Contrat. Si un Contrat est susceptible de prorogation lors de son expiration, CAPSTOCK LTD pourra décider, à sa discrétion, de le proroger ou bien d'y mettre fin.

CAPSTOCK LTD pourra exiger de son Client, en cas d'instructions de clôture d'un Compte ou de remise de fonds ou encore, dans toute autre situation où, de l'avis raisonnable de CAPSTOCK LTD, une telle confirmation serait rendue nécessaire, qu'il confirme, selon les modalités raisonnablement définies par CAPSTOCK LTD, les instructions qu'il a préalablement passées.

En vertu des règles générales du mandat :

Le Client sera tenu vis-à-vis de CAPSTOCK LTD au titre de toutes pertes ou préjudices que cette dernière viendrait à subir du fait des instructions données par toute personne ayant reçu un pouvoir, exprès ou tacite, de donner des instructions à CAPSTOCK LTD pour le compte du Client.

CAPSTOCK LTD pourra refuser de donner suite aux instructions de toute Personne Habilitée si elle considère que l'instruction transmise est contraire à la loi en vigueur, aux usages de marché (notamment, la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de délits d'initiés) ou de nature à compromettre la situation financière du Client ou de la banque.

En règle générale, CAPSTOCK LTD sera tenue d'agir, aussitôt qu'il lui sera possible, conformément aux instructions du Client, dans le respect de la Politique de Meilleure Exécution Possible de la banque. Cependant, si après réception d'instructions, elle estime qu'il n'est raisonnablement pas réalisable d'agir dans un délai raisonnable, CAPSTOCK



LTD pourra différer son intervention jusqu'à ce qu'il lui paraisse raisonnablement réalisable d'agir conformément à ces instructions, ou notifier, dès que possible, au Client son refus d'agir conformément aux instructions.

Des erreurs affectant les cours des transactions fournis par CAPSTOCK peuvent survenir. Dans de telles circonstances, et sans préjudice des droits que la législation mauricienne pourrait lui conférer, CAPSTOCK LTD ne pourra être obligée au titre de tout Contrat (même confirmé par elle) qui aurait été conclu sur la base d'un cours :

Dont CAPSTOCK LTD serait en mesure de démontrer au Client qu'il était manifestement inexact au moment de la transaction.

Ou dont le Client savait ou aurait dû raisonnablement savoir qu'il était inexact au moment de la transaction

Dans un tel cas, CAPSTOCK LTD se réserve le droit soit :

- 1) d'annuler toutes les transactions exécutées en vertu du Contrat,
- 2) de corriger l'erreur de cotation ayant affecté la transaction initialement conclue en appliquant à la transaction concernée le prix auquel CAPSTOCK LTD a couvert la transaction auprès d'une Contrepartie de Marché ou la cotation historiquement exacte.

Les stratégies de négociation visant à exploiter les erreurs sur les cours et de conclure des transactions à des prix hors marché (connues habituellement sous le nom de « sniping » (« tir sournois »)) ne sont pas acceptées par CAPSTOCK LTD. Si CAPSTOCK LTD parvient à démontrer, à la date de conclusion d'une transaction, que le cours fourni et/ou les commissions appliquées sur la Plateforme de Négociation étaient erronées, et s'il apparaît probable du point de vue de CAPSTOCK LTD que le Client, eu égard à sa stratégie de négociation ou à son comportement a délibérément ou systématiquement exploité ou tenté d'exploiter ces erreurs, CAPSTOCK LTD est en droit de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

Réajuster les écarts de cotation (spreads) offerts au Client.

Restreindre l'accès du Client aux cotations des transactions en flux immédiat (streaming), y compris en fournissant des cotations manuelles.

Extraire du compte du Client les bénéfices de transactions passées qui ont été obtenus par l'usage d'un tel abus de liquidité, tels qu'ils seront déterminés par la CAPSTOCK LTD, à tout moment pendant la relation de clientèle.

Mettre fin immédiatement aux présentes Conditions Générales par notification écrite.

Dans le cas où le Client agirait conjointement avec une ou plusieurs autres personnes (par exemple des titulaires d'un compte joint) :

Les obligations de chacune des personnes concernées seront conjointes et solidaires.

CAPSTOCK LTD pourra agir sur instructions reçues de la part de l'une quelconque des personnes qui est ou qui lui apparaîtrait comme étant l'une d'entre elles et ce nonobstant le fait que la personne considérée ne serait pas une Personne Habilitée.

Tout avis notifié ou autre communication transmise par CAPSTOCK LTD à une seule personne susdite sera réputé notifié ou transmis à l'ensemble des personnes concernées.

CAPSTOCK LTD pourra faire valoir l'ensemble de ces droits prévus dans les conditions générales dès la survenance d'un Cas de Défaut affectant l'une quelconque des personnes agissant conjointement, sans que celles-ci puissent faire valoir un quelconque bénéfice de division ou de discussion.

Le Client reconnaît que CAPSTOCK LTD pourra enregistrer toutes conversations téléphoniques, conversations sur Internet ("chats") et réunions entre le Client et CAPSTOCK LTD et se servir de ces enregistrements ou de leur transcription comme moyens de preuve à l'égard de toutes personnes (y compris, ce à titre non limitatif, de



toute autorité de tutelle et/ou de toute autorité judiciaire) à qui CAPSTOCK LTD estimerait nécessaire ou souhaitable de révéler l'information ainsi obtenue, à l'occasion d'un quelconque différend ou entre elle-même et le Client. Toutefois, des considérations techniques peuvent empêcher CAPSTOCK LTD d'enregistrer une conversation. En outre, les enregistrements ou transcriptions réalisé(e)s par cette dernière seront détruit(e)s conformément à la pratique usuelle de CAPSTOCK LTD (au plus tard, passé une période de conservation de 5 années). En conséquence, le Client ne peut compter sur la mise à disposition de tous les enregistrements ni sur le fait que toutes les conversations entre lui et CAPSTOCK LTD aient été enregistrées.

Lorsque le Client donne à CAPSTOCK LTD instruction de prendre une position qui serait à l'opposé de l'une ou de plusieurs de ses positions précédemment ouvertes, CAPSTOCK LTD opérera une compensation avec la position inverse par application du principe FIFO, sauf accord contraire des parties ou dans le cas où la position est liée à d'autres ordres.

Si le Client effectue des opérations sur plusieurs Comptes (ou sous-comptes) et que des positions opposées sont ouvertes sur les différents Comptes (ou sous-comptes), CAPSTOCK LTD n'opèrera pas de compensation entre ces positions. Le Client est parfaitement conscient de ce que ces positions, à moins qu'elles ne soient fermées manuellement, sont indépendantes et peuvent être renouvelées de manière continue et ainsi générer des coûts pour ces renouvellements.

UTILISATION DE LA PLATEFORME

Le Client devra, lors de sa connexion à la Plateforme de Négociation, entrer son nom d'utilisateur et son mot de passe. Le Client devra mémoriser ce mot de passe. Le fait d'entrer un mot de passe incorrect cinq (5) fois d'affilée mettra automatiquement un terme à sa connexion et bloquera son usage de la Plateforme de Négociation. Si le Client constate que son mot de passe a été obtenu frauduleusement par un tiers, le Client devra contacter CAPSTOCK LTD par téléphone immédiatement afin que cette dernière puisse bloquer l'accès et l'usage de sa Plateforme de Négociation.

Le Client peut bloquer l'accès ou l'usage de sa Plateforme de Négociation à tout moment en contactant téléphoniquement CAPSTOCK LTD. Les positions ouvertes et les ordres placés avant le blocage de la Plateforme de Négociation ne seront pas affectés par le blocage requis à moins que le Client en fasse la demande expresse, le Client étant seule responsable du maintien de ses positions.

Le droit d'utiliser la Plateforme de Négociation est personnel. Le Client ne peut autoriser une autre personne (autre qu'une Personne Habilitée) à utiliser son nom d'utilisateur ou son mot de passe. Si le Client souhaite autoriser une personne à réaliser des transactions à partir de son Compte, il devra remettre à CAPSTOCK LTD un pouvoir écrit en faveur de cette autre personne. Le Client devra impérativement utiliser un pouvoir type que lui aura remis CAPSTOCK LTD, étant précisé que l'octroi d'un tel pouvoir à un tiers devra être approuvé par CAPSTOCK LTD. Un nom d'utilisateur et un mot de passe spécifiques seront attribués à la Personne Habilitée.

Le Client pourra imprimer, à partir de la Plateforme de Négociation, des rapports sur ces activités de trading et sur les soldes de ses comptes

Dans l'hypothèse où le Client placerait un ordre pour lequel il souhaiterait subséquemment annuler, le Client pourra placer une instruction d'annulation jusqu'au moment de l'exécution de l'ordre concerné. Le Client est cependant informé que CAPSTOCK LTD n'est tenue d'aucune obligation d'annuler ledit ordre. Toute demande d'annulation d'un ordre devra



être réalisée via la Plateforme de Négociation ou en appelant l'équipe de vente de CAPSTOCK LTD. Un ordre ne pourra être considéré par le Client comme annulé tant que CAPSTOCK LTD ne lui aura pas adressé une confirmation écrite à cet égard.

Dans l'hypothèse où la Plateforme de Négociation ferait l'objet d'un Usage à Titre Non Professionnel, les conditions suivantes s'appliqueront en cas d'usage frauduleux ou non autorisé de la Plateforme de Négociation :

le Client bénéficiera d'une franchise de la part de CAPSTOCK LTD à hauteur 150 USD, au titre des pertes résultant de l'usage non autorisé de la Plateforme de Négociation grâce aux nom d'utilisateur et mot de passe du Client.

Si CAPSTOCK LTD prouve que :

- le Client ou la personne à qui a été confié les nom d'utilisateur et mot de passe du Client a, par erreur grossière, permis à un tiers d'utiliser de manière non autorisée la Plateforme de Négociation. ou
- le Client ou la personne à qui a été confié le nom d'utilisateur et mot de passe du Client n'a pas averti CAPSTOCK LTD, immédiatement après avoir su que le tiers concerné était un tiers non autorisé, ou
- l'utilisation non autorisée de la Plateforme de Négociation par une personne à qui le Client a révélé son nom d'utilisateur et/ou son mot de passe en dehors du cas visé au paragraphe ci-dessous, le Client sera responsable vis-à-vis de CAPSTOCK LTD des pertes résultant de l'usage non autorisé à hauteur de la contre-valeur en Euro de la somme de 1000 USD ;

Dans le cas où l'usage illicite de la Plateforme de Négociation a été effectué par une personne à qui le Client avait confié ses noms d'utilisateur et mot de passe et dans des circonstances au cours desquelles le Client aurait dû réaliser ou a réalisé qu'il existait un risque évident d'abus ou d'usage illicite, le Client sera responsable de l'ensemble des pertes résultant d'un tel usage.

Le Client ne pourra être tenu responsable des pertes résultant d'un usage illicite de la Plateforme postérieur à la date à laquelle il aura notifié à CAPSTOCK LTD un tel usage illicite.

Dans l'hypothèse où la Plateforme de Négociation ferait l'objet d'un Usage Non Professionnel, CAPSTOCK LTD sera responsable des pertes directes résultant de la mauvaise exécution d'ordres, sauf à ce que la mauvaise exécution de l'ordre concernée est imputable Client.

Dans l'hypothèse où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel, CAPSTOCK LTD ne pourra être tenu des pertes (directes ou indirectes) résultant :

D'une défaillance technique quelconque empêchant l'utilisation de la Plateforme de Négociation.

De toute interruption empêchant le Client d'accéder à la Plateforme de Négociation

De toute utilisation d'internet en tant que moyen de communication et de transport d'informations, ou

De tout dommage dont la cause se rapporte aux systèmes informatiques du Client

CAPSTOCK LTD ne saurait être tenue responsable des pertes résultant de l'installation et de l'usage par le Client des programmes informatiques relatifs à la Plateforme de Négociation. Lorsque la Plateforme fait l'objet d'un Usage



Professionnel, le Client doit par ailleurs assurer de manière adéquate la Plateforme de Négociation contre toute perte directe ou indirecte qui résulterait de l'installation et de l'utilisation des programmes informatiques provenant des ses propres systèmes informatiques. Enfin, le Client doit réaliser toute sauvegarde et faire toute copie de données nécessaires, en cas de disparition des données relatives au Client et à ses opérations

TRANSFERT DE FONDS

Le Client accepte et reconnaît qu'afin de sécuriser l'identité du payeur, CAPSTOCK LTD n'accepte que des transferts de fonds ou d'actifs sur le Compte de son Client provenant de comptes ouverts au nom du Client dans les livres d'autres établissements financiers. Il s'en suit que CAPSTOCK LTD devra recevoir du Client des informations suffisantes sur le transfert envisagé de la part de la banque ou de l'établissement financier du payeur de manière à permettre à CAPSTOCK LTD d'identifier de manière certaine le Client concerné ainsi que le compte sur lequel le transfert est réalisé. Le Client reconnaît et accepte dès lors que CAPSTOCK LTD ne pourra respecter les délais mentionnés ci-après qu'à la condition qu'elle ait pu, préalablement, identifier le payeur comme son Client et le Client bénéficiaire du transfert et le Compte sur lequel le transfert devra être crédité.

Pour les transferts de devises de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen réalisés à partir d'un compte d'une banque ou d'un établissement financier situé dans un Etat-membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, les fonds objet du transfert seront inscrits sur le Compte du Client et disponibles pour ses opérations avec CAPSTOCK LTD le Jour Ouvré même où CAPSTOCK LTD les aura reçus dans ses livres, si cette dernière a reçus les dits fonds avant 16:00 (heure de Maurice). Si CAPSTOCK LTD reçoit les fonds concernés après 16 :00 (heure de Maurice), ces derniers seront inscrits sur le Compte du Client et disponibles pour ses opérations avec CAPSTOCK LTD le Jour Ouvré suivant, à compter de 10:00 (heure de Maurice).

Dans le cas où le Client transférerait des fonds dans une autre devise ou à partir d'un autre Etat que ceux mentionnés au paragraphe ci-dessus, les fonds objet du transfert seront inscrits sur le Compte du Client et disponibles pour ses opérations avec CAPSTOCK LTD au plus tôt deux (2) Jours Ouvrés après leur réception par CAPSTOCK LTD. Si CAPSTOCK LTD reçoit les fonds concernés après 16:00(heure de Maurice), ces derniers seront inscrits sur le Compte du Client et disponibles pour ses opérations avec CAPSTOCK LTD, au plus tôt, le troisième Jour Ouvré suivant leur réception, à compter de 10:00 (heure de Maurice).

Dans le cas où le Client transférerait des fonds entre deux Comptes tenus par CAPSTOCK LTD, les fonds objet du transfert seront disponibles pour ses opérations avec CAPSTOCK LTD le même jour.

Le Client déclare et reconnaît que CAPSTOCK LTD ne peut être tenue responsable du délai de réception par elle des fonds transférés par une autre banque ou un autre établissement financier.

Le Client est informé que des événements à caractère exceptionnel, peuvent retarder de trois (3) Jours Ouvrés l'inscription en Compte des montants virés au crédit du Compte.

LIVRAISON



Le Client sera tenu de verser à CAPSTOCK LTD, à première demande de celle-ci :

Les sommes que CAPSTOCK LTD pourrait exiger à titre de dépôt ou de marge en relation avec l'exécution d'une transaction ou la conclusion d'un Contrat. Dans le cas où un Contrat est souscrit par CAPSTOCK LTD sur un marché, cette marge ne pourra être inférieure au montant ou au pourcentage imposé par le marché en question, majorée d'une marge supplémentaire que CAPSTOCK LTD pourrait raisonnablement exiger à sa discrétion.

Les sommes qui pourraient être dues à tout moment à CAPSTOCK LTD dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution d'un Contrat et les sommes qui seraient nécessaires à l'apurement d'un solde débiteur sur un Compte quelconque.

Ainsi que les sommes que CAPSTOCK LTD pourrait exiger en tant que de besoin à titre de sûreté et garantie des obligations du Client à son égard, et toute somme nécessaire pour maintenir un solde créditeur à tout compte espèce.

S'il effectue dans le cadre du présent Contrat un paiement faisant l'objet d'une fluctuation de cours, retenue, déduction ou prélèvement de quelque nature que ce soit, le Client sera tenu de verser à CAPSTOCK LTD la somme supplémentaire nécessaire pour assurer que le montant encaissé par cette dernière soit égal à celui qu'elle aurait reçu en l'absence de toute fluctuation de cours, retenue, déduction ou prélèvement de quelque nature que ce soit.

Les paiements effectués sur le Compte du Client seront déposés par CAPSTOCK LTD, sous réserve que celle-ci ait préalablement reçu le montant correspondant de la part de sa contrepartie. Cette réserve aura vocation à s'appliquer nonobstant tout récépissé ou autre avis émis par CAPSTOCK LTD ou demande de paiement adressée par le Client.

Sous réserve de l'accord préalable et écrit de CAPSTOCK LTD, le Client pourra, afin de se conformer à ses obligations, en lieu et place des dépôts d'espèces auquel il est tenu, soit (i) remettre des Titres auprès de CAPSTOCK LTD, soit (ii) fournir à CAPSTOCK LTD une garantie ou une caution émanant d'une personne tierce, satisfaisante pour CAPSTOCK LTD, tant sur la forme que sur le fond. Le Client reconnaît que CAPSTOCK LTD déterminera la valeur à laquelle seront inscrits les Titres qui lui ont été remis. Le Client étant par ailleurs informé que la valeur des Titres remis à CAPSTOCK LTD est fluctuante, CAPSTOCK LTD pourra modifier leur valeur selon leur fluctuation, sans notification au Client, et le Client s'engage, à première demande de CAPSTOCK LTD, à remettre tous Titres nouveaux de sorte que la valeur global des Titres demeure, à tout le moins, identique

Le Client s'interdit d'accorder ou de laisser subsister une sûreté (par exemple, un nantissement sur les Titres déposés ou inscrits en compte chez CAPSTOCK LTD) en vue de garantir ses obligations vis-à-vis d'un tiers créancier autre qu'une société faisant partie de CAPSTOCK LTD.

Les Titres seront conservés par un intermédiaire dûment habilité à cet effet, cet intermédiaire désigné par CAPSTOCK LTD sera chargé de la perception des dividendes, intérêts et autres fruits et produits afférents aux Titres devant être reversés au Client.

Le Client autorise expressément CAPSTOCK LTD à :

Transférer toutes sommes ou Titres qu'il aurait remis à CAPSTOCK LTD afin que CAPSTOCK LTD remplisse ses obligations à l'égard de tout tiers en relation avec les Contrats conclus par le Client.

Constituer tout privilège, gage, nantissement ou plus généralement toute sûreté ou autre droit bénéficiant à des tiers sur les Titres afin que CAPSTOCK LTD remplisse ses obligations à l'égard de tout tiers en relation avec les Contrats conclus par le Client (que



les Titres concernés soient inscrits ou pas au nom du Client).
Prêter les Titres à tout tiers afin que CAPSTOCK LTD remplisse ses obligations à l'égard de tout tiers en relation avec les Contrats conclus par le Client.
Restituer au Client d'autres Titres que ceux initialement remis par le Client.

Etant rappelé que la conclusion d'un Contrat entre CAPSTOCK LTD et son Client donne lieu à la conclusion d'un contrat de même nature entre CAPSTOCK LTD et un tiers Contrepartie de Marché, le Client sera tenu de verser, sans délai, toute somme d'argent ou de livre, sans délai, tout autre actif qu'il est tenu de livrer en application d'un Contrat et ce, conformément (i) aux dispositions de celui-ci et (ii) aux instructions données par CAPSTOCK LTD afin que cette dernière puisse exécuter ses obligations vis-à-vis de tout tiers Contrepartie de Marché avec lequel elle aura conclu un contrat en relation avec un Contrat conclu avec son Client.

Dans le cas où le Client ne verse pas une marge, un dépôt, ou encore toute autre somme due conformément aux présentes Conditions Générales au titre d'une quelconque transaction, CAPSTOCK LTD pourra clôturer toute position ouverte du Client (et mettre fin à tout Contrat en cours) sans en aviser au préalable le Client et affecter le produit de l'opération au paiement de tous montants dus à CAPSTOCK LTD.

Dans le cas où Client ne paie pas, à sa date d'exigibilité, une somme due en vertu d'un Contrat, il sera tenu de verser des intérêts (à compter de la date d'exigibilité et jusqu'à la date du paiement effectif) sur le montant restant dû et ce au taux indiqué dans les Barèmes des Commissions, Frais et Marges.

Le Client est informé du fait que CAPSTOCK LTD aura, en sus de tous autres droits qui lui seraient conférés par les présentes Conditions Générales ou par la loi mauricienne en général, le droit de plafonner le montant (net ou brut) des positions ouvertes du Client et de refuser les ordres de constitution de nouvelles positions. CAPSTOCK LTD informera le Client, dès que possible, de ce refus et des raisons de celui-ci. **CAPSTOCK LTD pourra exercer ce droit, notamment dans les cas suivants:** CAPSTOCK LTD estimerait que le Client pourrait se trouver en possession d'une information privilégiée.

CASPTOCK LTD considérerait que les conditions de négociation sont anormales. La valeur des Titres viendrait à se trouver inférieure au niveau minimum de marge requis conformément aux Barèmes des Commissions, Frais et Marges ; ou le Compte espèce du Client présente un solde débiteur.

OPERATION SUR MARGE

Au moment de la conclusion d'une Opération sur Marge entre CAPSTOCK LTD et le Client, CAPSTOCK LTD pourra exiger de ce dernier le versement, sur son Compte, d'une marge d'un montant au moins égal au montant de la marge initialement requise par CAPSTOCK LTD

L'exigence du versement d'une marge requise par CAPSTOCK LTD s'appliquera pendant toute la durée de l'Opération sur Marge. Il incombera au Client de faire en sorte qu'une marge suffisante soit à tout moment disponible sur le Compte. Dans la mesure du praticable, CAPSTOCK LTD informera le Client lorsque la marge minimale requise n'est pas respectée. Si, à un moment quelconque pendant la durée d'une Opération sur Marge, la marge disponible en Compte est inférieure à la marge minimale requise telle que fixée par CAPSTOCK LTD, le Client sera tenu de réduire le montant de ses Opérations sur Marge en cours ou de procéder à un virement afin de constituer une marge d'un montant au moins égal à la marge minimale requise. Nonobstant toute mesure prise par le Client afin de réduire l'exposition de ses positions ouvertes au titre d'Opérations sur Marge ou de virer toute somme permettant de reconstituer une marge d'un montant au moins égal à la marge minimale requise, CAPSTOCK LTD sera



en droit de résilier tout ou partie des Opérations ou d'une Opération sur Marge et/ou, liquider ou vendre tous Titres ou autres actifs figurant sur le Compte du Client, ce à son entière discrétion et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée vis-à-vis du Client à ce titre.

Dans le cas où CAPSTOCK LTD résilierait une ou plusieurs Opérations sur Marge dans les conditions prévues au paragraphe ci-dessus, le Client doit s'attendre, sauf accord exprès contraire dûment confirmé par CAPSTOCK LTD, à ce que l'ensemble de ses Opérations sur Marge soient résiliées.

Si plusieurs Comptes ont été ouverts au nom du Client, CAPSTOCK LTD sera en droit d'affecter des fonds ou des Titres rattachés à un Compte donné (le Compte affecté) à un autre Compte, et ce, en dépit du fait que ce transfert puisse impliquer la résiliation d'Opérations sur Marge réalisées à partir du Compte affecté. CAPSTOCK LTD se réserve le droit de fixer des exigences de marge particulières lors de la conclusion et l'exécution de certaines Opérations sur Marge spécifiques.

Le Client est expressément prévenu que les exigences de marge sont susceptibles de modification sans préavis. Sous réserve des stipulations des présentes Conditions Générales, lors de la conclusion d'une Opération sur Marge, une fois la position du Client ouverte au titre de cette Opérations sur Marge, CAPSTOCK LTD ne peut résilier unilatéralement une Opération sur Marge sans avoir obtenu une instruction du Client en ce sens. Il est toutefois précisé que CAPSTOCK LTD pourra rehausser unilatéralement ses exigences de marge si elle estime que son risque, au titre d'une Opération sur Marge considérée, est supérieur à ce qu'il était à la date de conclusion de ladite opération et d'ouverture de la position du Client y afférente

COMPTE

CAPSTOCK LTD enverra au Client une Confirmation de Transaction à l'occasion de la conclusion de tout Contrat, de la réalisation de toute transaction ou de la résiliation de tout Contrat et de la fermeture de toute position ouverte du Client. Les Confirmations de Transactions seront normalement disponibles immédiatement après l'exécution de la transaction.

Un Relevé de Compte et un Relevé de Situation sont à la disposition du Client sur la Plateforme de Négociation. Le Relevé de Situation sera normalement mis à jour périodiquement pendant les heures d'ouverture de CAPSTOCK LTD. Le Relevé de Compte sera normalement mis à jour chaque Jour Ouvré et inclura les informations relatives au Jour Ouvré précédent. En acceptant les présentes Conditions Générales, et sauf demande expresse de sa part, le Client accepte de ne pas recevoir de Relevés de Comptes ni de Relevés de Situation sous forme papier de la part de CAPSTOCK LTD.

Toutes notifications ou autres communications adressées au Client en vertu des présentes Conditions Générales, et notamment les Relevés de Compte et Confirmations de Transaction, pourront être envoyées au Client soit par courrier électronique, soit sous forme d'affichage dans le Relevé de Situation du Client disponible sur la Plate-forme de Négociation. Le Client devra à cette fin communiquer à CAPSTOCK LTD une adresse de courrier électronique. Tout message électronique sera réputé reçu par le Client au moment de sa transmission par CAPSTOCK LTD. La responsabilité de cette dernière ne sera pas engagée du fait d'un retard, d'une altération, d'une réexpédition ou de toute autre modification que le message pourrait subir postérieurement à sa transmission par CAPSTOCK LTD. Tout message portant sur le Compte du Client et placé par CAPSTOCK LTD sur la Plateforme de Négociation sera réputé reçu par le Client au moment où CAPSTOCK LTD l'y aura placé. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que ses logiciels et son matériel informatique lui



permettent de recevoir des courriers électroniques de la part de CAPSTOCK LTD ou d'avoir accès à la Plateforme de Négociation.

Le Client sera tenu de vérifier la teneur de chaque document, y compris ceux qui lui auront été expédiés par CAPSTOCK LTD par voie électronique. En l'absence d'erreur manifeste, ces documents seront réputés définitifs et feront foi, sauf indication contraire et écrite notifiée à CAPSTOCK LTD par le Client aussitôt après réception. Au cas où (i) le Client penserait avoir exécuté une transaction ou conclu un Contrat qui aurait dû être suivi d'une Confirmation de Transaction ou d'un affichage sur son Compte et (ii) il n'aurait pas reçu de Confirmation de Transaction ou un tel affichage n'aurait pas été réalisé, il devra en informer aussitôt CAPSTOCK LTD, au moment où il aurait dû recevoir la Confirmation de Transaction ou prendre connaissance d'un tel affichage. A défaut, CAPSTOCK LTD pourra considérer la transaction ou le Contrat en cause comme inexistant.

COMMISSION FRAIS ET AUTRES COUTS

Le Client sera tenu de verser à CAPSTOCK LTD les commissions et frais indiqués dans les Barèmes des Commissions, Frais et Marges. Les Barèmes des Commissions, Frais et Marges sont disponibles sur le site internet www.capstock.mu.

CAPSTOCK LTD peut, sans préavis, modifier les montants de ces commissions et frais lorsque ces modifications sont avantageuses pour le Client ou dues à des circonstances extérieures indépendantes de la volonté de CAPSTOCK LTD, à savoir :

Modifications dans les relations contractuelles et financières existant entre CAPSTOCK LTD et ses Contreparties de Marché de nature à affecter les structures de coûts de CAPSTOCK LTD.

Modifications des commissions et frais applicables par les marchés financiers, chambres de compensation, fournisseurs d'informations ou autres tiers qui sont répercutés sur le Client par CAPSTOCK LTD

Nonobstant les stipulations ci-dessus, CAPSTOCK LTD peut, sous réserve d'un préavis d'un mois, modifier ces commissions et frais si :

Les conditions de marché, y compris l'attitude de la concurrence, exigent des changements dans les conditions de CAPSTOCK LTD.

Pour des raisons commerciales, CAPSTOCK LTD souhaite modifier sa structure générale de coûts et sa tarification

Des caractéristiques significatives du Client sur lesquelles les conditions tarifaires qui lui étaient appliquées ont changé.

En sus des commissions et frais susmentionnés, le Client sera tenu d'acquitter toutes taxes applicables (notamment la taxe sur la valeur ajoutée), tous frais de conservation et de livraison, droits de bourse et de chambres de compensation et autres frais supportés par CAPSTOCK LTD dans le cadre de la conclusion et de l'exécution de tout Contrat (en ce compris les frais liés à tout Contrat que CAPSTOCK LTD devrait conclure avec une Contrepartie de Marché) et/ou du maintien des relations d'affaires avec le Client.

Par ailleurs, et sans que cette liste ne soit limitative, CAPSTOCK LTD sera en droit d'exiger que soient payés séparément par le Client les frais suivants :

Tous débours extraordinaires relatifs à la Convention liant les parties, tels que par exemple les frais de téléphone et de télécopieur, les frais de courrier et d'affranchissement postal pour le cas où le Client demanderait à recevoir sur support papier les Confirmations de Transaction, Relevés de Comptes, etc. que CAPSTOCK LTD



aurait pu lui transmettre sous forme électronique.

Tous frais engagés par CAPSTOCK LTD en raison de manquements du Client, y compris
Tous frais engagés par CAPSTOCK LTD au titre de l'envoi de rappels, d'assistance, etc.
Tous frais engagés par CAPSTOCK LTD en rapport avec des demandes émanant
d'autorités publiques, incluant les frais déterminés par CAPSTOCK LTD en relation
avec la transmission de transcriptions et de documents annexes ainsi que la préparation
de copies.

Le cas échéant, les honoraires et/ou commissions de gestion administrative liés à la remise
de Titres en dépôt et tous frais engagés par CAPSTOCK LTD au titre du nantissement des
Titres, y compris, le cas échéant, toutes primes d'assurance correspondante, ainsi que
tous frais engagés à l'occasion de la présentation de rapports ou d'observations de la
part d'auditeurs que le Client souhaiterait recevoir.

Les commissions et frais visés ci-dessus seront facturés, selon le cas, soit à hauteur des
paiements effectués par CAPSTOCK LTD, soit sur la base d'un pourcentage ou d'un
taux horaire applicable au service rendu, étant précisé que ces modes de calcul pourront
être combinés. CAPSTOCK LTD se réserve le droit d'exiger le remboursement d'autres
frais ou de percevoir d'autres commissions.

Il est précisé à toutes fins utiles que CAPSTOCK LTD pourra partager les commissions et frais
payés par le Client avec des Courtiers Introduteurs ou tous autres tiers, ou bien, recevoir de
leur part une rémunération au titre de Contrats conclus par CAPSTOCK avec ses Clients. Le
détail de cette rémunération ou de ces conventions de partage de commissions et frais ne
figurera pas dans la Confirmation de Transaction correspondante. Il est précisé enfin que,
lorsqu'elle agit pour le compte d'une Contrepartie de Marché dans le cadre d'un Contrat,
CAPSTOCK LTD (ou l'un quelconque de ses associé(s)) pourra bénéficier de commissions, de
majorations ou minorations de prix ou de toute autre rémunération.

Sur demande raisonnable du Client, et dans la mesure où elle est autorisée à révéler ces
informations au Client, CAPSTOCK LTD pourra fournir au Client une description des
montants de commissions, majorations ou minorations de prix ou autre rémunération
qu'elle pourrait payer à un Courtier Introduteur ou tout autre tiers.

Sauf stipulation contraire des présentes Conditions Générales, tous montants dû à
CAPSTOCK LTD (ou à des Commissionnaire ou mandataires utilisés par elle) en vertu
desdites Conditions Générales, pourront, au gré de cette dernière:
Soit être payés par le Client conformément aux indications du compte considéré, de la
Confirmation de Transaction ou autre avis considéré.
Soit, être déduits des fonds détenus par CAPSTOCK LTD pour le compte du Client.
Soit, être payés par le Client conformément aux indications du compte considéré, de la
Confirmation de Transaction ou autre avis considéré.

En ce qui concerne les Opérations de Gré à Gré, CAPSTOCK LTD sera en droit de
fixer les cours sur la base desquels elle est disposée à négocier avec le Client. A moins
que CAPSTOCK LTD exerce l'un quelconque de ses droits à mettre fin à un Contrat
conformément aux présentes Conditions Générales, il incombera au Client de décider s'il
souhaite ou non traiter sur la base des cours ainsi fixés.

Le Client reconnaît et accepte que des coûts supplémentaires peuvent être mis à sa
charge.

INTERETS ET CONVERSION DE DEVISES

Sous réserve des stipulations ci-dessous et sauf accord écrit contraire, CAPSTOCK

Capstock Ltd possède une licence auprès de FSC de Maurice sous le numéro C112010791 code SEC 2.3.
Capstock Ltd has been granted an Investment Dealer Licence pursuant to Section 29 of the Securities Act 2005, Rule 4 of the Securities (Licensing) Rules 2007 and the Financial Services
(Consolidated Licensing and Fees) Rules 2008.



LTD ne sera pas tenue :

De verser au Client des intérêts sur le solde créditeur d'un quelconque Compte ni sur aucun autre montant détenu par CAPSTOCK LTD pour le compte du Client.
De rendre compte au Client des intérêts éventuellement perçus par elle sur les montants déposés par le Client et détenus par elle ou au titre d'un quelconque Contrat.

Si le Solde Net Disponible est positif, le Client sera en droit de percevoir des intérêts conformément aux Barèmes des Commissions, Frais et Marges.

Si le Solde Net Disponible est négatif, le Client devra verser à CASPTOCK LTD des intérêts conformément aux Barèmes des Commissions, Frais et Couvertures.

CAPSTOCK LTD peut modifier, sans préavis, ces taux d'intérêt lorsque ces modifications sont avantageuses pour le Client ou dues à des circonstances extérieures indépendantes de la volonté de CAPSTOCK LTD, à savoir :

Tous changements dans les politiques monétaires ou financières, nationales ou internationales qui affectent les activités de CAPSTOCK LTD.

Tous changement de nature politique, financière ou économique, concernant notamment les marchés monétaires et obligataires qui affectent l'activité de CAPSTOCK LTD.

Tous changements dans les relations contractuelles et financières avec des Contreparties de Marché affectant les structures de coûts de CAPSTOCK LTD.

CAPSTOCK LTD peut modifier, sous réserve d'un préavis d'un mois lorsque la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel ou d'un préavis de deux mois lorsque la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Non Professionnel, ces taux d'intérêt si :

Les conditions de marché, y compris l'attitude de la concurrence, exigent des changements dans les conditions de CAPSTOCK LTD.

Pour des raisons commerciales, C A S P S T O C K L T D souhaite modifier sa structure générale de coûts et sa tarification.

Des caractéristiques significatives du Client sur lesquelles les conditions tarifaires qui lui étaient appliquées ont changé.

Il est entendu que le Client sera réputé avoir accepté ces modifications si, avant leur entrée en vigueur, il n'a pas notifié à CAPSTOCK LTD son refus de se les voir appliquer.

CAPSTOCK LTD sera en droit (sans en avoir l'obligation, en quelque circonstance que ce soit) de convertir :

Toutes plus-values ou pertes, primes sur options, commissionset tous intérêts et commissions de courtage qui se trouveraient exprimé(e)s en une devise autre que la devise de compte du Client (c'est-à-dire la devise en laquelle est libellé le Compte) dans la devise de compte du Client.

Tout dépôt de numéraire dans une devise donnée en une autre devise, en vue de l'acquisition d'un actif exprimé dans une devise autre que la devise de compte du Client.

Tous fonds détenus par CAPSTOCK LTD pour compte du Client en une autre devise qu'elle estimerait nécessaire ou souhaitable en vue de couvrir les obligations du Client dans cette dernière devise.

Chaque fois qu'elle procèdera à une conversion de devise, sur la base du taux de change qu'elle aura retenu de manière raisonnable, CAPSTOCK LTD sera en droit de percevoir et conserver par-devers elle, à titre de rémunération pour avoir organisé et réaliser la conversion, des commissions supplémentaires.

CONVENTION DE COMPENSATION

Les parties conviennent de compenser à due concurrence (i) leurs obligations de paiement dans une même devise ou (ii) leurs livraisons de Titres fongibles pour autant que ces paiements ou livraisons interviennent de façon réciproque le même jour pour une ou plusieurs transactions relatives à un ou plusieurs Contrats. Si les montants en cause ne sont pas exprimés dans une même devise, ils seront convertis par CAPSTOCK LTD conformément aux principes énoncés à l'article ci-dessus.

Si le montant total dû par l'une des parties est supérieur au montant total à payer par l'autre partie, la partie redevable du montant le plus élevé devra verser le solde à l'autre partie, les obligations de paiement des parties étant alors éteintes.

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des comptes espèce du Client présenterait un solde négatif, CAPSTOCK LTD sera en droit de compenser l'ensemble des soldes des Comptes du Client. Le Client devra supporter l'ensemble des frais et coûts engagés par CAPSTOCK LTD dans le cadre de cette compensation, conformément aux Barèmes des Commissions, Frais et Marges.

En cas de résiliation des Contrats dans les conditions prévues par ci-dessous, les créances que les parties pourraient faire valoir réciproquement seront acquittées définitivement par voie de compensation. La valeur des Contrats en cours sera déterminée conformément aux principes énoncés ci-dessous et le montant finalement dû par l'une des parties correspondra à la différence entre les obligations de paiement respectives des parties.

Les cotations sur la base desquels les Contrats seront résiliés seront les cotations de marché applicables à la date à laquelle CAPSTOCK LTD aura décidé de résilier les Contrats

CAPSTOCK LTD, agissant de manière raisonnable, pourra fixer les cotations susmentionnés soit (i) en suite d'une offre de cotations qu'elle obtiendrait de la part d'un Teneur de Marché sur l'actif considéré, soit (ii) en appliquant les cotations fournies par des systèmes électroniques d'information financière.

Lorsqu'elle déterminera la valeur de Contrats à compenser, CAPSTOCK LTD appliquera ses écarts de cotation (spreads) habituels et y inclura tous autres coûts et frais.

La présente convention de compensation sera opposable à la succession et aux créanciers du Client.

COURTIER INTRODUCTEUR

Le Client peut avoir été mis en relation avec CAPSTOCK LTD par l'intermédiaire d'un Courtier Introduteur. En ce cas, CAPSTOCK LTD ne sera pas obligée par les conventions qui auraient été conclues entre le Client et ledit Courtier Introduteur et auxquelles elle ne serait pas partie. Le Client reconnaît que tout Courtier de Présentation agira soit en tant qu'intermédiaire indépendant soit en qualité de Commissionnaire ou mandataire du Client et ne sera pas habilité en tant que tel à engager ou donner des garanties concernant CAPSTOCK LTD ou ses Services.

Le Client est expressément prévenu qu'une convention conclue avec ou par l'intermédiaire d'un Courtier Introduteur est susceptible d'entraîner des coûts



supplémentaires en raison des commissions que CAPSTOCK LTD pourrait éventuellement devoir au Courtier Introduteur en question.

CAS DE DEFAUT ET RECOURS

Les droits conférés par la présente article s'ajouteront à tous autres droits que CAPSTOCK LTD ou l'un de ses partenaires pourrait tenir des présentes Conditions Générales ainsi qu'à tous autres droits que CAPSTOCK LTD tiendrait en vertu de la loi mauricienne.

CAPSTOCK LTD se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur toutes sommes ou actifs dont elle serait redevable au Client ou qu'elle détiendrait pour compte de celui-ci et/ou d'en déduire toutes sommes qui seraient dues à elle-même ou à ses partenaires par le Client jusqu'au parfait remboursement de toute sommes lui restant dues.

Sous réserve des dispositions légales applicables, le Client autorise CAPSTOCK LTD, dès la survenance d'un Cas de Défaut, à vendre ou nantir, sans notification préalable du Client et sans que sa responsabilité vis-à-vis de ce dernier puisse s'en trouver engagée, tout ou partie des actifs appartenant au Client et dont CAPSTOCK LTD ou l'un de ses partenaires ou Commissionnaires ou mandataires assurerait la conservation ou détiendrait le contrôle, et/ou à compenser le produit de sa vente avec toutes sommes dues par le Client vis-à-vis de CAPSTOCK LTD ou de ses partenaires.

Constitue un Cas de Défaut, l'un des évènements suivants :

L'inexécution par le Client d'un paiement quelconque au titre d'une transaction ou d'un Contrat conformément aux présentes Conditions Générales.

Le défaut de remise par le Client des fonds nécessaires afin de permettre à CAPSTOCK LTD de prendre livraison de tout instrument objet d'un Contrat à bonne date.

Le défaut de fourniture, à bonne date, par le Client d'actifs devant être livrés par lui en vertu d'une transaction ou d'un Contrat, ou le défaut de réception, à bonne date, d'actifs en vertu d'une transaction ou d'un Contrat.

Le décès ou la perte de capacité juridique (à titre d'exemple, mise sous curatelle, tutelle, ou sauvegarde de justice ou de toute autre mesure équivalente régie par un droit étranger) du Client ;

L'ouverture de toute procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises régie par les dispositions du Code de commerce (ou de toute procédure

équivalente régie par les dispositions de toutes procédures d'insolvabilité applicables à l'étranger) affectant le siège ou l'une quelconque des succursales du Client (ou de l'un des associés du Client s'il s'agit d'une société de personnes), notamment (i) l'ouverture d'une

procédure de conciliation, (ii) l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, (iii) la nomination d'un administrateur à la demande des autorités réglementaires ou des tribunaux, (iv)

l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire (v) l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, ou de toute procédure équivalente à celles qui sont visées aux (i) à (v)

Une décision d'un organe social est prise, ou une procédure judiciaire ou toute autre action légalement fondée est entreprise, par une personne quelconque concernant la suspension des paiements, le moratoire d'un endettement ou la liquidation, la dissolution, l'administration judiciaire ou la restructuration de l'endettement du Client (ou de l'un des associés du Client s'il s'agit d'une société de personnes).

Une décision d'un organe social est prise, ou une procédure judiciaire ou toute autre action légalement fondée est entreprise, par une personne quelconque concernant : un accord de réaménagement, de cession ou de rééchelonnement, conclu avec un créancier du Client.

Une décision d'un organe social est prise, ou une procédure judiciaire ou toute autre action légalement fondée est entreprise, par une personne quelconque concernant : un accord de réaménagement, de cession ou de rééchelonnement, conclu avec un créancier du Client.



La désignation auprès du Client ou de l'un des associés du Client, s'il s'agit d'une société de personnes, d'un liquidateur, mandataire judiciaire, administrateur provisoire, mandataire ad-hoc ou conciliateur ou de toute autre personne exerçant des fonctions similaires.

Une mesure de saisie ou d'exécution ou autre procédure serait prise ou engagée à l'encontre d'un bien du Client et ne serait pas retirée ou suivie d'effet dans les sept jours qui suivront.

Une procédure d'exécution forcée prévue par la réglementation mauricienne, l'inscription d'une sûreté judiciaire ou conservatoire, une saisie, une mise sous séquestre, une expropriation ou toute autre voie d'exécution, procédure ou mesure similaire applicable, dans tout pays autre que Maurice, susceptible d'affecter, immédiatement ou à terme de manière significative et défavorable (i) la situation financière, le patrimoine, les actifs, l'activité, le chiffre d'affaires ou les perspectives du Client (ou de l'un des associés du Client s'il s'agit d'une société de personnes) ou (ii) la capacité du Client à faire face à ses engagements ou obligations au titre des Conditions Générales ou d'un Contrat, est mise en œuvre sur un ou plusieurs actifs du Client (ou de l'un des associés du Client s'il s'agit d'une société de personnes).

Inexécution d'une quelconque obligation de paiement, à son échéance, du Client (ou de l'une de ses filiales) à l'égard de CAPSTOCK LTD ou à l'égard de tout tiers autre que des obligations de paiement résultant d'un Contrat ou d'une transaction, ou une dette du Client ou de l'une quelconque de ses filiales deviendrait immédiatement exigible ou l'exigibilité anticipée d'une dette du Client ou de l'une de ses filiales serait susceptible d'être prononcée avant la date d'échéance contractuelle, en raison de la défaillance du Client (ou de l'une de ses filiales).

L'inexécution par le Client d'une quelconque obligation au titre des présentes Conditions Générales.

L'une quelconque des déclarations ou garanties effectuée ou donnée par le Client est ou se révèle avoir été, inexacte ou trompeuse au moment où elle a été effectuée ou donnée.

CAPSTOCK LTD ou le Client serait invité(e) par un organisme ou une autorité de tutelle à résilier tout ou partie d'un Contrat.

Le Client, s'il est une personne physique, fait l'objet ou est susceptible de faire l'objet d'une procédure devant la Commission de surendettement des particuliers ou de toute autre procédure équivalente à son encontre.

La survenance d'un événement ou de circonstances susceptibles d'affecter de façon significative et défavorable l'activité du Client (ou, s'il s'agit d'une société de personnes, de l'un de ses associés), les actifs de son patrimoine (ou, s'il s'agit d'une société de personnes, du patrimoine de l'un de ses associés) ou sa situation financière (ou, s'il s'agit d'une société de personnes, de la situation financière de l'un de ses associés) et qui, de l'opinion raisonnable de CAPSTOCK LTD, le placerait dans l'incapacité de poursuivre des opérations avec elle.

Nonobstant les stipulations des articles ci-dessus, dès la survenance d'un Cas de Défaut, CAPSTOCK LTD pourra prendre les mesures suivantes :

Résilier, avec effet immédiat, l'ensemble des transactions et Contrats en cours, et compenser les dettes et créances réciproques y afférentes et d'établir un solde de résiliation à recevoir ou à payer.



Céder ou autrement nantir ou constituer tout type de sûreté ou droit réel sur tous Titres ou autres actifs dont CAPSTOCK LTD (ou l'un de ses partenaires ou Commissionnaires ou mandataires) aurait la possession ou détiendrait le contrôle, ou encore appeler en paiement tout garant du Client.

Acheter tout Titre ou tout autre actif ou conclure toute transaction lorsque cet achat ou cette transaction serait ou apparaîtrait à CAPSTOCK LTD nécessaire pour les besoins de la résiliation du ou des Contrats en cours, le Client étant alors tenu de lui rembourser l'intégralité du prix d'achat ou du prix de la transaction, ainsi que les frais et débours y associés.

Livrer à quelque tiers que ce soit tout Titre ou autre actif ou prendre toute autre disposition qu'elle estimerait souhaitable pour les besoins de la résiliation du ou des Contrat en cours.

Conclure toute opération de change, aux taux de marché et date déterminés par elle, pour les besoins de la résiliation du ou des Contrats ou cours, ou encore, en vue d'exécuter ses obligations au titre d'un Contrat.

Facturer au Client tout ou partie des actifs figurant au débit ou au crédit d'un Compte (y compris substituer à toute obligation de livraison d'actif incombant à CAPSTOCK LTD ou au Client une obligation de paiement d'un montant égal à la valeur de marché de l'actif en cause - déterminée par CAPSTOCK LTD, à la date de la nouvelle facturation).

Le Client autorise CAPSTOCK LTD à prendre l'une quelconque ou l'ensemble des mesures prévues ci-dessus sans notification préalable à son attention et reconnaît que la responsabilité CAPSTOCK LTD ne pourra être engagée au titre des conséquences éventuelles de ces mesures. Le Client s'engage à signer toutes pièces et documents et de prendre toutes autres dispositions que CAPSTOCK LTD pourrait exiger en vue de préserver les droits de celle-ci et de ses partenaires au titre des présentes Conditions Générales ou de tout autre accord que le Client aurait pu conclure avec l'un quelconque de ces derniers.

Dans l'hypothèse où CAPSTOCK LTD vendrait des Titres ou autres actifs du Client conformément aux stipulations correspondantes, sans notification préalable adressée au Client, pour le compte de celui-ci et déduira les produits résultantes de ces ventes des sommes restant par le Client à elle ainsi qu'à ses partenaires ou Commissionnaires ou mandataires.

Dès la survenance d'un Cas de Défaut, CAPSTOCK LTD pourra, sans notification préalable adressée au Client, et sans préjudice des autres droits qu'elle pourrait exercer en vertu des présentes Conditions Générales ou de la loi mauricienne, regrouper ou consolider tout ou partie des Comptes du Client et compenser à tout ou partie des sommes dues par elle avec tout ou partie des sommes qui seraient dues à elle à la suite de la résiliation des différents Contrats en cours afférents aux Comptes objet du regroupement ou de la consolidation précitée, compte tenu de la connexité existant entre lesdits Comptes.

DECLARATION ET GARANTI DU CLIENT

Le Client déclare et garantit ce qui suit:

Il n'est frappé d'aucune incapacité légale ou interdiction de conclure ou exécuter les présentes Conditions Générales ainsi que tout Contrat ou transaction conclu en application de celles-ci.



Le Client a la capacité de conclure les présentes Conditions Générales ainsi que les Contrats et transactions y afférents auxquels il est partie et d'exécuter les obligations qui en découlent pour lui.

Il a obtenu toutes les autorisations, permis ou licences nécessaires et possède tout pouvoir de conclure les présentes Conditions Générales (et, s'il n'est pas une personne physique, il a obtenu les autorisations sociales nécessaires en vertu de la loi et des ses statuts).

Les sommes et actifs fournis par le Client à quelque fin que ce soit en vertu d'un Contrat ou d'une transaction seront à tous moments libres de tout privilège, sûreté ou de droit de tiers grevant ces actifs et ce dernier en possèdera la pleine et entière propriété.

Il respecte toutes les réglementations qui lui sont applicables, notamment en matière fiscale et de contrôle des changes.

Les informations transmises par lui à CAPSTOCK LTD sont complètes et dans tous leurs éléments significatifs, et ne sont pas susceptibles d'induire CAPSTOCK LTD en erreur.

Les déclarations et garanties ci-dessus sont réitérées ou réputées réitérées, à chaque transaction, chaque fois que le Client donnera des instructions à CAPSTOCK LTD et ce pendant toute la durée de la relation clientèle régie par les présentes Conditions Générales.

INDEMNITE ET LIMITATION DES RESPONSABILITES

Sauf dol ou faute grave de la part de CAPSTOCK LTD, le Client sera tenu d'indemniser CAPSTOCK LTD au titre de toutes pertes ou préjudices, impôts ou taxes, frais ou débours, obligations ou responsabilités de toute nature (présentes ou futures, conditionnelles, y compris tous frais juridiques raisonnables) qu'elle pourrait subir ou encourir à la suite :

De tout manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales.

De la conclusion par CAPSTOCK LTD d'une quelconque transaction ou d'un Contrat.

De toute mesure prise par CAPSTOCK LTD en vertu des présentes Conditions Générales dès la survenance d'un Cas de Défaut..

L'obligation d'indemnisation prévue par la présente Clause survivra à toute résiliation de la Convention.

Nonobstant les stipulations ci-dessus, la responsabilité de CAPSTOCK LTD ne pourra être engagée en raison :

Des pertes, préjudices (directs ou indirects), frais, débours, (ci-après, ensemble, les « Pertes ») subis ou encourus par le Client à la suite ou à l'occasion de la prestation des Services, sauf dol ou faute grave de la part de CAPSTOCK LTD.

Des Perte imputables à des mesures prises par CAPSTOCK LTD en application des présentes Conditions Générales.

Le Client reconnaît en particulier qu' :(i) aucune recommandation de marché ni aucune



information fournie par CAPSTOCK LTD ne constituera une offre en vue de conclure un Contrat ni un acte de démarchage en vue de conclure un Contrat, et (ii) cette recommandation de marché ou cette information, bien que reposant sur une information provenant de sources que CAPSTOCK LTD tiendrait pour fiables, pourrait, contrairement à ce que CAPSTOCK LTD croyait, ne reposer que sur l'opinion d'un courtier et s'avérer incomplète, non vérifiée et invérifiable. CAPSTOCK LTD ne garantit pas l'exhaustivité ou à l'exactitude d'une quelconque information ou recommandation de négociation qu'elle fournirait au Client et décline toute responsabilité à cet égard.

CONFIDENTIALITE

Sous réserve des stipulations ci-dessous, chacune des parties s'engage à conserver la confidentialité (i) des informations obtenues dans le cadre de la négociation et de l'exécution des Contrats et transactions conclus et exécutés en vertu des présentes Conditions Générales, (ii) des informations relatives aux activités, investissements, situation financière ou autres affaires à caractère confidentiel concernant l'autre partie et dont elle pourrait avoir connaissance, notamment lors de la conclusion ou l'exécution des présentes Conditions Générales et de tous Contrats et transactions qui seraient conclus en application de celles-ci. Cette obligation de confidentialité ne s'appliquera pas aux informations qu'une partie est contrainte par une loi, un règlement, une décision judiciaire ou administrative ou une autorité de tutelle de divulguer.

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client autorise CAPSTOCK LTD à divulguer, sans qu'il ait à en informer le Client, toute information concernant le Client et qu'elle serait tenue de divulguer par une loi, un règlement (y compris des Règles de Marché), une décision judiciaire ou administrative ou une autorité de tutelle. De plus, CAPSTOCK LTD sera autorisée à révéler toutes informations pertinentes concernant le Client que des tiers pourraient lui demander afin d'exécuter tout transfert de fonds sollicité par le Client en application des présentes Conditions Générales.

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client autorise CAPSTOCK LTD à partager les informations et données personnelles le concernant avec tout établissement financier dûment agréé faisant conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers aux libertés. Ces informations et données pourront être utilisées et communiquées à un tiers contrepartie de CAPSTOCK LTD pour les besoins de la gestion et l'exécution des opérations effectuées en exécution des présentes Conditions Générales, de la fourniture de recommandations, des actions commerciales (notamment de la promotion pour de nouveaux produits et services). Ces informations ou données pourront également être partagé avec des tiers agissant pour le compte de CAPSTOCK LTD en vue de réaliser des analyses de performances du Client utilisées par CAPSTOCK LTD dans le cadre de son activité avec le Client. Enfin, CAPSTOCK LTD pourra partager ces informations et données avec des Courtiers Introduceurs pour les besoins de la réalisation des diligences d'entrée en relation et de l'approbation des demandes d'ouverture de Compte du Client.

Le Client sur lequel portent ces informations et données personnelles aura le droit d'en obtenir communication auprès de CAPSTOCK LTD, et d'en exiger, le cas échéant, la rectification et de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

MODIFICATION CONDITIONS GENERALES



CAPSTOCK LTD se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes Conditions Générales ainsi qu'à tout document formant la Convention. Ces modifications seront notifiées au Client au moyen d'un Support Durable, (i) trente (30) jours avant leur date d'entrée en vigueur dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel ou (ii) deux (2) mois avant leur date d'entrée en vigueur dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Non Professionnel.

Les modifications apportées aux présentes Conditions Générales et à tout document formant la Convention seront considérées comme approuvées sauf refus du Client dûment notifié à CAPSTOCK LTD, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée, au plus tard (i) cinq (5) jours avant leur entrée en vigueur, dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel ou (ii) trente (30) jours avant leur entrée en vigueur, dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Non Professionnel.

RESILIATION DE LA CONVENTION

La Convention est à durée indéterminée.

La Convention pourra être résiliée par le Client à tout moment, sous réserve d'une notification écrite de résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La Convention pourra être résiliée par CAPSTOCK LTD, à tout moment, sous réserve d'une notification écrite de résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Client, (i) au moins un (1) mois avant la date effective de résiliation dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel ou (ii) au moins deux (2) mois avant la date effective de résiliation dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Non Professionnel.

La Convention pourra être résiliée par le Client à tout moment, sous réserve d'une notification écrite de résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La Convention pourra être résiliée par CAPSTOCK LTD, à tout moment, sous réserve d'une notification écrite de résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Client, (i) au moins un (1) mois avant la date effective de résiliation dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Professionnel ou (ii) au moins deux (2) mois avant la date effective de résiliation dans le cas où la Plateforme de Négociation fait l'objet d'un Usage Non Professionnel.

AUTORITE DE TUTELLE

CAPSTOCK LTD est agréée par le Comité de le FSC de Maurice sous le numéro C112010791 en code SEC2-3

RECLAMATION ET DIFFERENDS

En cas de réclamation ou de différend avec CAPSTOCK LTD, le Client est invité à présenter une demande écrite au service client de CAPSTOCK LTD, lequel s'engage traiter promptement la réclamation du Client.

DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE



Les présentes Conditions Générales ainsi que tout Contrat et toute transaction y afférente sont soumis au droit mauricien et devront être interprétés en conséquence.

Tout différend qui pourrait s'élever entre les parties en raison de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales, d'un Contrat ou de toute transaction y afférente, sera, sous réserve des dispositions d'ordre public (et notamment du droit de la consommation), soumis aux tribunaux compétents du ressort des tribunaux mauriciens.